N° 2875 Lundi 4 Mars 1844.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

BIBLIOTHÈQUE LYON *1893*

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *rue des Célestins*, n 6, *au* 1er.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPe, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas*, n. 5, *place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 mars 1844.

Le désaveu de la prise de possession de Taïti a excité dans toute la France une vive et profonde indignation, et d'énergiques protestations se sont fait jour dans les rangs mêmes des conservateurs. Jamais acte ministériel n'a été plus formellement désapprouvé. Cela se conçoit. A moins d'avoir des liens étroits avec le cabinet de Londres, à moins de s'être décidé à ne jamais agir sans son bon plaisir et à lui céder sur tous les points, on ne peut que s'indigner contre le blâme qu'on veut faire peser sur l'amiral Dupetit-Thouars et sur M. Bruat.

Les discussions qui ont eu lieu dans la chambre des députés sur l'affaire de Taïti l'ont laissée au point où elle était ces jours passés. Le ministère n'a rien appris de nouveau, il n'a produit aucun fait qui pût expliquer sa conduite, et on peut même dire qu'il a caché à la chambre des documents qui auraient pu jeter un plus grand jour sur cette affaire.

Nous avions, d'après un traité librement conclu, un droit de protection sur Taïti, ce droit a déplu à l'Angleterre, et elle a agi en conséquence ; elle nous l'a fait contester par des actes émanés des naturels du pays, par des procédés hostiles imposés à la reine Pomaré, et le pavillon du protectorat, qui avait été élevé à la suite du traité, a été enlevé et remplacé par un pavillon fourni par l'Angleterre. On le voit, non-seulement on méconnaissait notre influence dans tous les rapports existant entre nos marins et les habitants du pays, mais encore on enlevait jusqu'au signe extérieur de notre puissance. En agissant ainsi, on détruisait formellement le traité de protection, on se jouait de la France, on insultait à sa dignité, on la livrait pour ainsi dire à la risée du monde entier.

Et qui employait-on pour nous faire ces insultes grossières? Une femme sans consistance et sans lumières, une souveraine sans pouvoir réel, une reine, en un mot, qui dédaigne notre amitié par suite des cadeaux qu'elle a reçus de l'Angleterre, et ces cadeaux consistaient, comme chacun le sait, en une voiture pour elle et *un habit rouge* pour son mari.

Cette femme n'est donc pas capable de comprendre les rapports de peuple à peuple, de savoir quelles sont les véritables notions du droit des gens ; elle ne peut donc avoir ni volonté ni avis régulier : aussi n'a-t-elle été dans tout ce qui s'est passé que l'instrument des Anglais. Si notre pavillon a été remplacé par un pavillon soi-disant de fantaisie, ç'a été par les avis du missionnaire Pritchard ; si la reine Pomaré a déclaré n'avoir accepté que par contrainte le traité de protectorat, on ne peut encore en accuser que le sieur Pritchard. C'est lui qui a tout mené ; c'est lui qui a poussé les choses à ce point que notre amiral a dû enfin, pour ne pas se déshonorer, agir avec vigueur et prendre possession de Taïti.

M. Guizot, dans ses explications, n'a pas atténué tous ces faits, et quoiqu'il ait dit qu'en désavouant le contre-amiral Dupetit-Thouars il n'a pas cédé aux injonctions de l'Angleterre, on n'en persistera pas moins à croire le contraire.

Supposons que la reine Pomaré eût été abandonnée à elle-même et n'eût pas eu l'appui de l'Angleterre, est-ce qu'on aurait blâmé la conduite de MM. Dupetit-Thouars et Bruat? Assurément non. Est-ce qu'on aurait été invoquer en sa faveur les principes ordinaires du droit des gens? Pas le moins du monde : on aurait dit que le droit international ne peut pas s'appliquer à des peuplades à demi sauvages.

Considérons donc bien ceci, que la reine Pomaré n'est que l'accessoire dans ce conflit, et que l'agent principal a été un consul anglais. Considérons que l'amiral Dupetit-Thouars n'a pas pu se méprendre sur ce point, et que chaque injure qu'il recevait de la reine Pomaré il l'attribuait à l'influence anglaise. Il aurait pu prendre en pitié les tergiversations de cette pauvre reine, si elle avait été livrée à elle-même, et montrer vis-à-vis d'elle une patience incessante, sans être taxé de faiblesse ; mais dans les circonstances où il se trouvait, toute concession prenait un caractère positif de lâcheté et devenait une tache à l'honneur de notre pavillon.

Nous félicitons donc l'amiral de sa conduite, et nous eussions voulu que l'opposition tout entière se fût décidée à proposer un ordre du jour motivé ainsi : « La chambre déclare que la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars et du gouverneur Bruat a été loyale et digne. »

En cette grave affaire, comme en tant d'autres, l'opposition n'a pas su s'inspirer des véritables sentiments du pays. Sans doute ses orateurs ont clairement exposé les faits et parfaitement prouvé les mobiles qui ont dicté le désaveu du ministère, mais ils n'ont pas donné à leurs attaques toute l'âpreté qui devait les caractériser ; ni M. Dufaure ni M. Billault ne se sont rendus les interprètes fidèles de l'indignation générale, et la chambre n'a pas paru ressentir les effets de l'opinion publique.

Aussi le ministère n'a-t-il pas cessé de diriger les débats selon ses désirs. On pouvait voter dans la séance du 29 février sur la proposition d'ordre du jour motivé de M. Ducos ; mais le ministère, qui avait ses raisons pour obtenir un ajournement, a demandé que la discussion fût continuée au lendemain, sous prétexte de fournir de nouveaux documents, et la chambre a prononcé l'ajournement. Nous voyons par notre correspondance que, dans la séance du 1er mars, il n'a produit aucun document nouveau. Il a donc voulu gagner du temps pour obtenir des votes, et nous nous attendons à le voir sortir triomphant d'une discussion qui devrait pourtant lui porter un coup fatal et décisif.

Paris, le 1er mars 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous sommes arrivés aujourd'hui à la chambre avec la pensée que si la discussion devait se réengager sur la question de Taïti, elle serait brève et précise, et qu'avant quatre heures on connaîtrait le résultat du vote de la chambre sur l'ordre du jour motivé de M. Ducos. La discussion nous avait paru suffisamment éclairée par les discours de MM. Billault et Dufaure dans la séance d'hier, et nous ne nous attendions pas à la voir recommencer. Mais cela ne faisait pas le compte du ministère. M. Guizot, qui n'avait pas voulu que la chambre votât hier à sept heures, n'a pas voulu qu'elle votât davantage aujourd'hui au commencement de la séance. En vain on lui a demandé ce qu'il pouvait encore y avoir à dire sur la question en elle-même, M. Guizot n'a rien dit ; il s'est contenté de lancer M. d'Angeville à la tribune.

M. d'Angeville est un orateur de la force de M. Bugeaud, sans avoir comme lui quelques éclairs de bon sens pratique qui rachètent parfois la pauvreté et le décousu des paroles ; M. d'Angeville a fatigué la chambre et ne lui a rien appris.

Après cet orateur, nous avons eu M. Mermilliod, une sorte d'éclectique, qui a plaidé la cause de M. Dupetit-Thouars avec la prétention de ne pas faire le moindre mal au ministère que la justification de M. Dupetit-Thouars incriminait pourtant. La chambre s'était ennuyée pendant le discours de M. d'Angeville ; elle ne s'est guère mieux trouvée de celui de M. Mermilliod.

La discussion allait-elle enfin se terminer ? Non, voici M. le maréchal Sébastiani qui monte à la tribune pour dire que M. le contre-amiral Dupetit-Thouars a méconnu ses devoirs et que le ministère n'a fait que le sien en le désavouant.

Ce n'était pas à cela que devait se borner notre ennui et celui de la chambre : il nous a fallu subir un discours de M. Aylies, discours qui avait été préparé pour la séance d'hier et qui aurait pu avoir quelque intérêt au début de la discussion, mais qui aujourd'hui était parfaitement inopportun et déplacé.

En ce moment M. de Gasparin est à la tribune. Ce seul mot nous suffit pour dire que la discussion va se traîner encore misérablement ; mais non, voilà M. de Gasparin qui attaque les adversaires du cabinet, qui accuse l'opposition d'inconséquence dans la question, et qui s'efforce de jeter dans le débat un peu de cette passion politique aigre et agaçante dont M. Guizot aurait si grand besoin pour affaiblir l'effet de la séance d'hier.

L'opposition est décidée à demander le scrutin secret sur le vote de l'ordre du jour motivé. Quel sera le résultat de ce vote ? Nous voudrions pouvoir donner à espérer que la proposition de M. Ducos sera adoptée ; mais la chambre est-elle assez nationale pour cela ? On dit d'ailleurs que les partisans de M. Molé ne veulent renverser M. Guizot que dans la question des fonds secrets, et qu'aujourd'hui ils se sépareront de l'opposition, qui, si cela arrive, se trouvera réduite à ses 190 voix. Dans ce cas, le ministère en aurait de 210 à 220 pour déclarer qu'en désavouant M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, il a bien mérité du pays.

— La note officielle insérée le 26 au *Moniteur*, et contenant le désaveu de la prise de possession de Taiti, a été connue et pu-

---

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 MARS.

Faculté des Lettres de Lyon.

COURS D'HISTOIRE.

Les musulmans sous les premiers khalifes (632-750).

C'était un magnifique spectacle que celui de l'Arabie sous Mahomet et sous les premiers khalifes ! Des hommes auparavant isolés, divisés, qui dépensaient toute leur énergie dans des luttes intestines, et vivaient obscurément sous la protection du désert, sont tout d'un coup frappés par une idée nouvelle qui traverse toutes les ames comme un courant électrique, et les voilà qui se rapprochent et se réunissent en corps de peuple, qui s'agglomèrent et se condensent en une masse compacte, qui s'ébranlent ensuite pour aller à la conquête du monde, entraînant irrésistiblement sur leur chemin les royaumes et les empires déracinés, et accomplissant en dix ans ce qui avait coûté aux Romains je ne sais combien de siècles d'obstinés labeurs. Cependant les cavaliers arabes étaient bien toujours matérielliement les mêmes. Mahomet n'avait rien ajouté à la vigueur de leurs muscles ni au tranchant de leurs épées ; il ne leur avait donné ni poudre ni canon ; il n'avait changé ni leurs armes ni leur ordre de bataille ; il n'avait changé que leurs croyances. L'on vit alors ce que peut la force morale, combien est indomptable l'armée des idées et des passions qu'elles inspirent, et l'on put dire, ou jamais, que la foi, dans les peuples comme dans les individus, transporte les montagnes.

Résumons brièvement l'étincelant récit que M. François a fait des événements de cette époque.

Mahomet n'était pas mort tout entier. Il laissait derrière lui Abubekr, Khalled, Omar, Aly, Moawiah, toute cette intrépide légion animée de son esprit et exaltée par ses croyances ; il laissait l'Arabie pétrie de sa main, renouvelée à son image, et qui venait de briser toutes ses idoles au pied du trône de Dieu. Aussi, Abubekr, le vieux khalife, n'eut pas plutôt donné le signal de la guerre sainte, que tous les croyants ceignirent le cimeterre, et s'en allèrent chercher la victoire ou le martyre, conquérir l'univers ou le paradis au galop. Du reste, ils ne combattront les peuples qu'après les avoir invités à la paix ; ils respecteront leurs ambassadeurs ; ils n'exerceront point de cruautés envers les femmes, les enfants et les cénobites ; ils ne détruiront même pas les récoltes et les arbres fruitiers, car, si le fataliste musulman ne crée pas, il n'anéantit pas non plus.

Les disciples du prophète trouvèrent d'abord sur leur chemin deux empires immenses, mais deux empires usés et caducs : l'empire bizantin et l'empire sassanide.

La durée du premier était un perpétuel miracle dont le feu grégeois réclamait sa bonne part ; car, depuis bien des siècles, il n'avait pas produit un seul homme, excepté Bélisaire ; car c'était avec l'or et non avec le fer qu'il repoussait l'ennemi ; car les verts et les bleus dans le cirque, les rhéteurs et les théologiens au dehors occupaient uniquement l'esprit des enfants dégénérés de Miltiade et de Thémistocle, et le gouvernail de l'état flottait entre les mains des eunuques et des courtisanes. L'empire en était là quand Héraclius osa mépriser les bravades de Mahomet ; mais voici venir quarante mille messagers pour les lui remettre en mémoire.

Les Sassanides n'étaient pas tombés dans un moindre abâtardissement. Servi par douze mille esclaves, nourrissant dans ses haras vingt mille chameaux et trois mille femmes dans son harem, Chosroès étalait son luxe et sa mollesse dans une salle splendide, pareille à une ville entière, soutenue par quarante mille colonnes d'argent, où mille globes d'or figuraient par leurs mouvements la révolution des astres, quand il reçut une lettre de Mahomet. Celui-ci lui adressait ces paroles audacieuses : « Mahomet, prophète de Dieu, à Chosroès, roi des Perses. » Chosroès, irrité, déchira la lettre ; mais Mahomet, en l'apprenant, s'écria : « C'est ainsi que Dieu déchirera son royaume. » Et le cimeterre des croyants ne tarda pas de réaliser sa prophétie.

Pour Héraclius, Khalled se chargea de le tirer de son léthargique sommeil. Damas, cette grande manufacture d'armes, ce formidable rempart de l'Occident, tombe devant lui ; puis Antioche, Jérusalem, toutes les villes de la Syrie ouvrent leurs portes coup sur coup, pendant que d'autres bandes aventureuses vont, à travers l'empire des Perses détruit, planter l'étendard de l'islamisme jusque sur les frontières de la Chine et de l'Inde. Emportés par leur enthousiasme, les musulmans ne se réglaient pas, comme la Rome d'autrefois, sur la froide raison, et ne s'attachaient pas à combattre un à un leurs différents ennemis.

La conquête de l'Egypte était réservée à Amrou, le grand poète, le grand général, le grand administrateur. A la tête de quatre mille soldats, qui ressemblaient moins à une armée qu'à une caravane, il marche à la conquête de l'empire de Sésostris. Il réduit la vieille Memphis sous sa puissance et assiége Alexandrie, une ville qui renfermait un million d'habitants. Le siége dura treize mois, et Héraclius ne mit pas une galère en mer pour secourir la seconde ville de l'empire, la nourricière de ses états, et cependant la mer était libre, car les musulmans n'avaient pas encore eu le temps de se créer une marine. « J'ai pris la grande ville de l'Occident, écrivait Amrou au khalife. » Grande ville en effet, où il y avait quatre cents théâtres et quatre mille bains publics, où s'entassaient tous les chefs-d'œuvre de l'industrie et de la science et toutes les merveilles de trois civilisations. Amrou ne brûla pas, comme on l'a dit, la fameuse bibliothèque d'Alexandrie et ses cinq cent mille volumes, car le Koran ne maudit pas les livres profanes. D'ailleurs, le fait n'est rapporté par aucun historien sérieux, et des écrivains antérieurs nous apprennent qu'elle n'existait déjà plus de leur temps et qu'elle n'avait pas échappé au fanatisme épiscopal. *Fuerunt bibliothecæ innumerabiles*, disait Ammien Marcellin au cinquième siècle, *fuerunt !* Paul Orose, le disciple chéri de saint Augustin, ayant voulu la voir, en trouva les rayons vides, et en rougit pour son temps et pour sa religion.

Maîtres de Memphis, de Damas, d'Alexandrie, de toutes ces opulentes capitales de l'Orient, les Arabes oublièrent bientôt leur austérité primitive au milieu des richesses qu'ils avaient amassées. Lisez la vie d'Abubekr, d'Omar, d'Othman, les trois premiers khalifes : ce sont des anachorètes tout occupés à martyriser leur chair et à accomplir de bonnes œuvres. Mais sous le règne d'Aly, leur successeur, un esprit nouveau réclama sa part et se posa en face de l'esprit conservateur, dévot, étroit des premiers croyants. Il fut soutenu par l'épée de tous ceux qui avaient parcouru le monde. C'étaient à la fois les plus nombreux, les plus entreprenants, les plus forts, et Moawiah, gouverneur de Syrie, se proclama leur chef. Sa rivalité avec Aly ne fut pas une rivalité de personnes : ce fut la lutte de deux principes, la bataille de l'avenir et du passé. Aly périt assassiné à la suite de trois victoires, et Moawiah inaugura la dynastie des Ommiades.

Comme c'était surtout aux Syriens que le nouveau prince était redevable de son triomphe, il fixa à Damas le siége de son empire. Il n'y resta pas inactif. Ses armées assiégent six fois en six ans Constantinople, qui n'est sauvée que par son feu grégeois ; elles détruisent Carthage, exterminent les indomptables Berbères et traversent les côtes de l'Afrique jusqu'à l'Océan. Bien plus, elles s'élancent dans l'Espagne sous les ordres de Tarik, et l'Espagne énervée, trahie par le comte Julien, devient pour elles une faible proie. Les voilà sur les Pyrénées, et elles descendent comme des avalanches dans les plaines de la Gaule ; mais heureusement elles y trouveront Charles Martel.

Après tant et de si grandes victoires, au moment où la dynastie des Ommiades pouvait se croire inébranlablement affermie, elle fut soudainement renversée du trône sur lequel elle était assise : c'est la grande querelle des Ommiades et des Abassides, des blancs et des noirs.

Les Ommiades n'avaient jamais été bien populaires en Arabie, parce qu'ils s'appuyaient sur le dévouement intéressé des Syriens, et que leur usurpation n'était point oubliée ; parce qu'on se souvenait qu'ils descendaient d'Abou Saphian, l'ennemi implacable du prophète, et qu'ils s'étaient teints du sang d'Aly, son gendre bien-aimé. Aussi, les Abassides, descendants d'Abbas, oncle de Mahomet, rencontrèrent-ils des sympathies nombreuses, et finirent-ils par s'élever sur les débris de leur puissance. Comme c'étaient les bras des Perses qui les avaient portés sur le trône, ils choisirent pour capitale Bagdad, qu'Almanzor avait bâtie en forme de croissant sur les bords du Tigre.

Les changements de capitale caractérisent à merveille les différentes phases de l'islamisme au berceau. Médine, la ville de Mahomet, représente l'austérité républicaine des premiers âges ; Damas, située au bord de la mer et en face de l'Occident, la monarchie conquérante ; et enfin Bagdad, placée au cœur de l'Asie, dans ce pays de faciles délices et de voluptés énervantes, exprime la durée sans avenir, la vie au sein du tombeau.

Les membres de la famille des Ommiades, au nombre de quatre-vingt-dix, avaient été massacrés dans un splendide banquet ; mais l'un d'eux, Abdérame, échappa au poignard des assassins. Après une vie errante, aventureuse et toute semée de périls, il passa dans l'Espagne, déchirée par les divisions intestines, et s'en rendit promptement le maître. L'unité musulmane fut dès-lors rompue sans retour, et il y eut deux khalifats : celui de Bagdad et celui de Cordoue.

F.

bliée à Londres le 27. Quand il s'agit de faire plaisir à l'Angleterre, les courriers de cabinet ont des ailes.

On devine aisément les sentiments qui ont accueilli cette nouvelle et l'ovation dont M. Guizot est l'objet. Jamais, non, jamais homme d'état de France ne s'est élevé aussi haut dans l'estime de l'Angleterre, et nul, en effet, ne l'a si bien mérité. Aussi, de quelles bénédictions n'est pas entouré son nom britannisé! Le panégyrique de *Master Gouizotte* est dans toutes les bouches ; on ne tarit pas d'éloges sur le grand *Master Gouizotte ;* il en est saturé, il en est accablé.

Par contre la France est fort lestement traitée par ses admirateurs, et l'on voit bien qu'ils font bon marché du reste de la nation, pourvu qu'ils puissent compter sur leur héros. Nous ne nous arrêterons pas aux calomnies, aux dégoûtantes injures que les journaux anglais prodiguent aux hommes qui en France n'approuvent pas la politique du cabinet ; nous nous bornerons à extraire des acclamations auxquelles ils se livrent quelques aveux qui nous semblent dignes d'être médités par les esprits patriotes.

Interpellé dans la chambre des communes sur l'authenticité de la nouvelle, sir Robert Peel, en la confirmant, a dit, entre autres choses :

« Qu'il avait déjà déclaré à la chambre, et certainement en des termes fermes et confiants, qu'il ne croyait pas que le gouvernement anglais *fût dans la nécessité d'intervenir*, et que le gouvernement français, agissant d'après l'impulsion de ses propres sentiments, *prendrait le parti qui donnerait satisfaction générale au peuple de l'Angleterre*, intéressé au destin de ces excellents hommes les missionnaires en Océanie. »

Noble confiance, et qu'il est beau de la mériter !

Dans une longue diatribe, que ne gêne pas l'observation des formes parlementaires, et dont le fond se compose de ces grossièretés que nous avons le droit de mépriser, le *Times* dit, à côté de l'éloge de M. Guizot :

« Ainsi, l'expédition absurde et les dépêches remplies de gasconnades de M. Dupetit-Thouars ont reçu un châtiment (*castigation*) qu'elles avaient bien mérité, autant par une agression contre une petite île sans défense que par la vanité qui a tourné cet exploit en triomphe pour la France. »

Et plus bas :

« Tandis que le *Moniteur* de lundi nous permet d'espérer que, dans quelques mois, la pauvre Pomaré sera formellement restaurée, il nous promet d'avance que *le nom du peuple anglais et la fermeté du cabinet anglais ne sont pas sans influence à la cour des Tuileries.* »

Bulletin de la Bourse du Paris du 1er mars 1844.

Avant l'ouverture, la rente était tombée en liquidation à 82 35 et 37 1/2, et le premier cours du parquet a été 82 35. La rente a d'abord fléchi, et elle est tombée à 82 25 ; mais ce cours n'a été fait qu'au parquet. Il y a eu ensuite une réaction en hausse suivie d'une nouvelle baisse, et la rente, qui était montée à 82 45, a fini au parquet à 82 30. Pour fin courant, elle est restée à 82 40.

A quatre heures, la rente était dans la coulisse à 82 50.

Les reports se sont constamment tenus à 12 1/2.

Cinq pour cent. . . .	125	65	Trois pour cent belge. .	»	»
Quatre et demi pour cent.	112	50	Banque belge	»	»
Quatre pour cent . . .	106	10	Caisse Laffitte	1107	50
Trois pour cent . . .	82	45	— —	5080	»
Actions de la Banque. .	3270	»	CHEMINS DE FER.		
Obligations de Paris . .	1415	»			
Rentes de Naples . . .	101	25	Paris à Rouen	832	50
Etats Romains	106	0/0	Paris à Orléans . . .	848	75
Dette active d'Espagne. .	33	1/4	Rouen au Havre . . .	670	»
Cinq pour cent belge. .	104	0/0	Strasbourg à Bâle . .	245	»

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 29 février.

A la reprise de la séance, M. Billault prend la parole.

Il s'agit, dit-il, de l'influence et de la dignité de la France; il s'agit de l'influence et de la dignité de son allié ; il s'agit de la situation d'un des plus braves enfants de la France ; il s'agit de savoir si un officier, en élevant haut et ferme le drapeau français, a manqué à son devoir.

La mission confiée au contre-amiral Dupetit-Thouars était une mission difficile ; il fallait au moins lui donner des instructions pour les éventualités qu'on devait prévoir et qui se sont réalisées. L'année dernière, j'ai signalé le danger de la position qu'on avait prise à Taïti ; mais il fallait de toute nécessité donner au contre-amiral un moyen de faire rentrer la reine dans les conditions du traité, dont la violation par elle avait été signalée comme une chose inévitable.

Et maintenant qu'on a envoyé un officier-général à quatre mille lieues de la France sans instructions pour une pareille probabilité, maintenant qu'il a pris une résolution qu'il a cru dictée par les circonstances où il se trouvait, est-il juste de le condamner, de le désapprouver ? (Non ! non !)

La reine Pomaré n'a pas exécuté le traité ; elle a arboré le drapeau taïtien avec une couronne qu'on nous dit être une couronne de palmes de cocotier. Où M. le ministre de la marine a-t-il trouvé la forme de cette couronne ? Le rapport du contre-amiral n'en parle pas.

M. DE MACKAU, ministre de la marine : Le rapport n'en dit rien, il est vrai, et je n'aurais pu en rien dire si ce matin même je n'avais eu un entretien avec un officier qui vient du pays. (Bruit.)

M. BILLAULT : Je demanderai à M. le ministre des affaires étrangères s'il a eu un entretien avec un officier arrivé du pays, et cependant il nous a dit que les missionnaires avaient intrigué, que des officiers anglais avaient mal agi, qu'un bâtiment anglais avait mal agi... Où cela se trouve-t-il ? Nulle part dans les pièces qui nous ont été communiquées, nulle part dans les rapports.

Sur le fait si important dont il s'agit, quels renseignements nous a-t-on donnés ? On nous a communiqué deux dépêches de dix lignes, et cependant M. Dupetit-Thouars, dans les dépêches qu'il a remises à *l'Elisabeth*, annonce qu'il envoie des documents développés sur les événements.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères : Je ferai remarquer à l'honorable membre, pour épargner à la chambre une discussion inutile, que les pièces dont il s'agit sont relatives aux faits qui se sont passés dans les îles Marquises.

M. DE MACKAU : J'affirme sur l'honneur que les pièces que nous avons communiquées sont les seules dépêches que nous ayons reçues sur ce qui s'est passé récemment. (Bruit à gauche.)

M. THIERS : Pourquoi avez-vous jugé le contre-amiral sans son rapport ? (Nouveau bruit.)

M. BILLAULT : Dans cette circonstance, je crois devoir rappeler à la chambre un fait qui l'édifiera sur le compte du ministère. A une autre époque, interpellé sur le droit de visite, M. Guizot répondit qu'on négociait. Plus tard, il donna lecture à cette tribune d'une dépêche de M. l'ambassadeur français à Londres qui déclarait qu'il n'y avait pas de négociation entamée. (Oui ! oui !)

Plus tard, au reste, nous saurons les faits, et alors nous pourrons mieux juger ; mais, en attendant, je dirai à MM. les ministres : Comment ! vous, Messieurs les ministres, gardiens naturels de l'honneur de nos officiers-généraux, êtes-vous tellement pressés de donner satisfaction à l'Angleterre (exclamations aux centres) que vous condamniez un contre-amiral sans connaître les faits, sans avoir vu son rapport ! (Longue approbation aux extrémités.)

Il ne faut pas s'y tromper : ce n'est pas de la reine Pomaré qu'il s'agit ici, mais de l'Angleterre...

Voix de la gauche : Oui ! oui !

M. BILLAULT : Partout l'influence anglaise s'est manifestée. Des canons anglais ont été débarqués dans les îles de la Société, puis retirés ; le drapeau que la reine Pomaré a arboré était le drapeau de l'Angleterre... (Non ! non ! C'est vrai ! c'est vrai !)

La reine Pomaré a voulu violer les traités ; le contre-amiral lui a dit : Vous voulez arborer le drapeau de vos pères sur votre palais, je le veux bien, j'y consens, arborez-le, je le saluerai ; mais ne maintenez pas celui qui flotte aujourd'hui, car ce n'est pas votre pavillon à vous, car ce n'est pas le pavillon de vos pères. Abusée, aveuglée par les conseils de l'Angleterre, la reine résista. Que devait faire l'amiral ? Avertir, menacer, et enfin agir si l'on persistait. Il n'a pas fait autre chose. Il a prévenu, menacé ; comme on n'en a pas tenu compte, il a agi.

Voilà ce qui a eu lieu ; et vous condamnerez aujourd'hui le contre-amiral ? Vous avez donc grande envie de plaire à l'Angleterre ? Le contre-amiral Dupetit-Thouars a voulu, a exigé que le traité du protectorat fût exécuté ; la reine n'a pas voulu remplir ses engagements. Alors ce brave officier-général a eu recours à la force, le seul moyen qui lui restât.

Ne dites donc pas que le contre-amiral Dupetit-Thouars ait contrevenu au traité, quand ce pavillon disparaît. (Murmures.) Vous nous parlez toujours des malheurs de la reine Pomaré, vous parlez de ses droits ; mais vous ne dites pas un mot des mauvais vouloirs qu'on lui a suggérés.

Quand cet ordre de la réintégration de la reine Pomaré parviendra à Taïti, les faits seront consommés depuis huit mois ; il faudra que nos officiers, que nos forces navales aillent chercher la reine pour la ramener triomphante ; il faudra que nos canons saluent le pavillon donné par l'Angleterre. (Sensation.) Et, pendant ce temps-là, un homme qui a porté haut dans son cœur et sur son navire le sentiment de l'indépendance du pavillon reviendra en France désavoué par son gouvernement et sous le poids des paroles qui ont été prononcées à cette tribune. (Mouvement général.) Ah ! de ce contraste il y aura une révélation funeste ; dans ces îles, où vous voulez établir votre influence, on saura qu'il n'y a qu'à oser, qu'à vouloir pour en finir avec vous. (Agitation.)

On saura quelles sont en France les conséquences des actions de courage, on saura que nos hommes, les hommes de cœur, sont sacrifiés. (Mouvement.) Eh ! messieurs, je ne puis me défendre ici d'un rapprochement pénible. Voilà un homme, messieurs, un homme qui a porté haut le sentiment de susceptibilité nationale, un homme qui s'est montré vraiment Français, et cet homme est répudié par le ministère.

Il en est un autre qui a méconnu le sentiment national, qui a autorisé la signature de ce traité du droit de visite qui a si vivement blessé la France, qui l'a défendu à la tribune ; eh bien ! cet homme est le ministre des affaires étrangères de France. (Vive sensation.)

Oui, cet homme a signé et approuvé le droit de visite dont vous avez rougi vous-mêmes. (Applaudissements à gauche.) Oui, il l'a défendu deux ans de suite à cette tribune. La chambre a condamné le ministre ; cependant il est resté, lui, il est toujours ministre, et l'amiral Dupetit-Thouars est destitué. (Longs murmures.) Croyez que dans le monde on tirera la conséquence de ce double fait. Nos amis craindront de se fier à nous : nos ennemis seront excités à nous demander beaucoup. (Sensation.) Voilà la situation que vous nous faites. (Très-bien ! très-bien ! — M. Guizot lève les épaules.)

Quand vous aurez accumulé dans l'opinion du monde la pensée que l'on peut impunément se jouer de votre politique (mouvement), il viendra un jour où il faudra payer tout cela. (Très-bien !)

Après une réponse de M. de Mackau, un discours de M. Dufaure qui produit dans l'assemblée une assez vive agitation, M. le président lit une proposition de M. Ducos qui est ainsi conçue ;

« La chambre, sans approuver la conduite du cabinet, passe à l'ordre du jour. » (Sensation.)

M. GUIZOT, se levant vivement : Je demande le renvoi à demain.

A gauche : Non ! non !

M. GUIZOT : Messieurs, on n'enlève pas ainsi un vote. (Violente rumeur.) Il est de l'intérêt de tout le monde... (Non ! non !) de la dignité de tout le monde que la question soit épuisée. (Elle l'est ! elle l'est !) Elle l'est si peu, que je vous dis, à vous qui m'interrompez, que j'ai apporté à cette tribune beaucoup de choses que je n'ai pas développées. (Explosion de murmures et de rires.)

Je demande formellement le renvoi à demain. (Non ! non !)

Le renvoi de la discussion à demain est mis aux voix et prononcé.

La séance est levée à sept heures.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Séance du 1er mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La chambre est plus agitée encore qu'hier. Les députés ministériels vont aux banc des ministres, et semblent leur donner des avis sur l'état des esprits. Les députés de la gauche sont réunis par groupes, les uns dans la salle des conférences, les autres dans la salle des délibérations. Les tribunes publiques ont reçu tous les spectateurs qu'il était possible d'y introduire, et beaucoup de personnes qui ont demandé inutilement des billets expriment leur désappointement dans les salles d'attente.

A deux heures et demie, la séance n'est pas encore engagée. M. Thiers va présenter ses compliments à M. Dufaure. M. Guizot est absorbé dans une conversation avec M. de Vatry, qui paraît lui donner des avis. Le principal mouvement entre les ministériels est entre MM. Martin (du Nord), Hébert et Janvier, qui s'agitent beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les interpellations. Hier, j'ai lu un ordre du jour motivé présenté par M. Ducos et ainsi conçu : « La chambre, sans approuver la conduite du cabinet, passe à l'ordre du jour. » Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. DUCOS : Je la demande. Hier, au moment où je pouvais croire que la chambre allait clore la discussion, je suis venu à la tribune pour développer ma proposition, lorsque M. le ministre est venu lui-même déclarer qu'il avait une foule de documents inédits. (Violente interruption au centre. — Dénégation de M. Guizot et de ses collègues.) Je prie la chambre de me permettre de placer sous ses yeux les paroles de M. le ministre : « Il est de l'intérêt de tout le monde, il est de la dignité de tout le monde que la discussion ne soit pas fermée. — Interruption à gauche : Elle l'est. — Le ministre : Elle l'est si peu, que je veux apporter à cette tribune *beaucoup de choses que je n'ai pas dites.* » M. Odilon Barrot demande alors au ministre s'il a de nouveaux documents à présenter.—Silence dans le *Moniteur*.

Au centre : Ah ! ah ! Eh bien ?

M. DUCOS : En me servant du mot de documents, je n'ai pas prétendu attacher un sens littéral à ce mot. Je crois de mon devoir et de mon droit, dans cette situation, d'écouter les nouvelles explications.

M. GUIZOT : Lorsqu'hier j'ai vu produire l'ordre du jour de M. Ducos, je me suis proposé de le combattre par des considérations autres que celles que j'avais produites ; mais je n'ai pas dû croire qu'à propos de cet ordre du jour, on ne viendrait pas donner de motifs. Ce que j'ai voulu moi-même, c'est une autre discussion. (Parlez !) Personne n'a le droit de m'obliger de parler quand je ne veux pas prendre la parole. (Bruit.) On veut que la proposition ait été adoptée sans avoir été discutée. Je ne l'ai pas supposé. C'est une autre discussion qui est nécessaire. (Vive agitation.)

M. DUCOS : Si M. le ministre veut choisir le moment qui lui paraît opportun pour discuter la proposition, je crois que, simple député, je puis user du même droit. (Oui ! oui ! — Bruit.) Moi aussi je me réserve le droit d'appuyer la proposition quand le moment me paraîtra opportun. (Interruption.) J'appuie la proposition sur les motifs si éloquemment développés par mes honorables collègues MM. Dufaure et Billault. (Très-bien ! très-bien !)

M. D'ANGEVILLE : Quand j'ai vu surgir hier l'ordre du jour, j'avoue que je ne m'attendais pas à ce qu'il n'y aurait pas de développements. Puisque la proposition n'est pas retirée, je demande à la repousser. (Parlez !)

Je ne suis pas, je l'ai dit l'an dernier, partisan du protectorat, et j'aurais compris qu'on s'emparât de Taïti par un coup de main, mais je ne comprends pas la conduite de l'amiral après les instructions qu'il avait reçues...

A gauche : Il n'en avait pas reçu !

M. D'ANGEVILLE : Un homme qui a été ministre et qui veut l'être encore a malheureusement défendu la conduite de nos agents ; il a dit que notre marine était perdue si l'on désavouait nos agents.

M. DUFAURE : J'ai dit tout le contraire.

Au centre : Allons donc !

M. D'ANGEVILLE : Je ne concevrais pas que le gouvernement fût remis à la discrétion de nos agents.

L'orateur s'attache à prouver que notre honneur n'a pas reçu de dommages, que M. Dupetit-Thouars aspirait à devenir commissaire-général, que le pavillon de la reine Pomaré était un *pavillon de fantaisie* qui n'a jamais été salué par les vaisseaux anglais. Il est vrai que ce pavillon, dit-il, avait été donné par nos ennemis (ah ! ah !) ; mais voilà tout.

Si la chambre sanctionnait ce qui a été fait, tous nos petits gouverneurs, soit à Nossé-Bé, soit à Mayotte, voudraient faire à leur tête, et la grande politique ferait place à la petite. La grande politique, ce n'est pas l'alliance intime avec l'Angleterre, personne n'en veut, mais c'est l'entente cordiale de notre adresse (murmures et rires) qui nous servira à faire de grandes choses. L'ordre du jour motivé ne me paraît donc pas acceptable. On réchauffe une vieille affaire ; on... on... on fait enfin ce que vous avez vu. (Hilarité.)

M. d'Angeville dit encore quelques mots et s'en va.

M. MERMILLIOD : En montant à cette tribune, je ne suis pas l'organe d'une opposition, et je n'entends m'associer nullement au vote de non-confiance ; mais je viens dire quelques mots en faveur d'un homme de l'amitié duquel je m'honore et dont les services sont précieux à la France. Hier on a traité légèrement ce brave officier, aujourd'hui on a été plus loin ; car M. Guizot, dans son discours, a été jusqu'à dire qu'un bas sentiment avait dicté la conduite de l'amiral. Je n'ai pu m'empêcher de monter à cette tribune, moins pour défendre cet honorable officier que pour rendre hommage à ce nom illustre, à cet officier qui a prouvé dans sa belle carrière qu'il n'était pas un homme uniquement d'action.

L'orateur, après avoir prouvé qu'il fallait une nécessité bien forte pour obliger l'amiral à agir, se demande quelle était la véritable situation. On a craint de recourir à un document qui pouvait nous éclairer sur ce qui s'est passé dans les quatorze mois qui ont précédé la prise de possession. Dans le rapport du capitaine Lavaux, publié le 16 octobre dernier, on voit signalées les intrigues de toute espèce du missionnaire Pritchard. Ces faits, l'amiral s'est contenté dans ses rapports d'y reporter M. le ministre de la marine.

M. Mermilliod ajoute que le même laconisme s'est fait remarquer dans le dernier rapport ; l'amiral se réservait d'être plus long dans d'autres pièces que son rapport annonce. C'est dans cette circonstance qu'on a cru devoir prendre une décision que je ne puis m'empêcher, dit l'honorable membre, de regretter. Je crois que l'idée d'attendre des détails n'a été abandonnée par le cabinet que par la crainte, s'il avait attendu, de paraître céder aux exigences d'un cabinet voisin. Ainsi, d'un côté, le gouvernement a eu tort, selon moi, d'agir précipitamment ; mais cette précipitation, d'un autre côté, a un sens louable, puisqu'elle était le résultat de la crainte de paraître céder aux avis d'un gouvernement étranger. C'est là sans doute une hypothèse, mais elle est la mienne, et je la crois fondée. (Rumeurs diverses.)

M. Mermilliod rappelle que M. d'Angeville disait l'an dernier qu'il ne concevait pas le protectorat, si ce n'était un moyen de passer à la possession effective...

M. D'ANGEVILLE : Je l'ai répété moi-même en commençant. (Rires.)

M. MERMILLIOD : L'orateur disait alors : « Si les Anglais avaient Taïti à titre de protectorat, dans trois mois ce protectorat serait changé en possession effective ; *et j'espère que le gouvernement fera de même.* (Ah ! ah ! — Agitation.)

M. D'ANGEVILLE, de sa place : Je l'ai dit au commencement de mon discours, tout-à-l'heure, et j'avais relu, avant de prendre la parole, mon discours de l'an dernier ; mais il ne s'agit pas de ce que pense un député, il s'agit de savoir ce que le gouvernement a dit dans ses instructions et ce qu'on a fait de ces instructions. (Allons donc !)

M. MERMILLIOD continue au milieu de l'impatience qui se manifeste à peu près sur tous les bancs. Il termine en protestant contre le rappel d'un homme qui a cru rendre un service au pays, mais il votera contre l'ordre du jour motivé.

M. SÉBASTIANI se dirige vers l'escalier de droite de la tribune, M. de Gasparin vers l'escalier de gauche, mais il se retire.

M. SÉBASTIANI : Je ne monte pas à cette tribune pour me livrer à une discussion sur la question ; mais je crois avoir le droit de dire mon avis. Les opinions sont unanimes sur le mérite et la bravoure de l'amiral, mais cela n'empêche pas que le gouvernement n'ait eu le droit d'examiner sa conduite. Il s'agit de savoir si l'amiral a bien fait ; il s'agit de savoir aussi si le gouvernement a bien fait. L'amiral n'avait pour lui ni la raison, ni le droit, ni la justice. Comment ! déposséder une reine ! (Hilarité.) Comment ! vis-à-vis d'une femme qui avait récemment conclu un traité avec la France, y avait-il péril en la demeure ? Personne ne peut dire qu'il y eût nécessité dans cet acte de spoliation.

M. Sébastiani parle encore sans que nous puissions saisir un mot. Tous les députés sont descendus dans l'hémicycle. Avant de quitter la tribune, M. Sébastiani, élevant la voix, dit : Où en seriez-vous si de pareils actes pouvaient être commis sans qu'une réponse vînt à l'instant les interdire pour jamais ?

Quelques voix du centre : Très-bien !

M. AYLIES : Je ne viens pas recommencer la discussion, je n'ai que très-peu de paroles à dire. La question se réduit à ces termes : MM. Dupetit-Thouars et Bruat, car ils sont solidaires, ont-ils bien agi ? Je crois qu'avec les documents, si incomplets qu'ils soient, que nous avons, on peut arriver sur ces deux points à une solution nette, loyale et précise.

L'honorable orateur reprend l'examen des faits ; la réparation qu'on a demandée à la reine Pomaré était fort légitime. M. Aylies entre dans une discussion détaillée des divers actes qui ont précédé la prise de possession. Ce discours, qui ne renferme aucun argument nouveau, semble fatiguer beaucoup la chambre ; aussi les bancs se sont ils rapidement dégarnis. On ne voit pas sur les siéges de la chambre plus de 150 députés. Les couloirs intérieurs sont encombrés de membres qui causent en attendant la fin du discours. Le bruit va toujours croissant, et les cris *aux voix !* se font entendre par instants.

M. DE GASPARIN (l'attention se rétablit, et un certain nombre de députés regagnent leurs places) : Je croyais l'an dernier, je crois encore qu'il y a eu à Taïti violence exercée sur le faible par le fort, violence qui n'a pas même pour excuse le motif du danger, non plus que l'exemple d'autres nations moins scrupu-

leuses. Je ne veux pas développer mon opinion, qui est, je crois, dans la raison et le bon sens; mais ce que ma raison et mon bon sens ne peuvent avouer, c'est la conduite des adversaires actuels du cabinet. Quelle était la raison des boules noires de l'opposition si elles n'avaient pas cette signification : attendons ce que fera le gouvernement pour faire le contraire? (Au centre : Très-bien!)

On dit : l'Angleterre est jalouse, l'Angleterre nous défend ce qui est contraire à nos intérêts. Nous défend? Je ne sais s'il me convient de revenir là-dessus après que le ministre a repoussé cette supposition avec tant de courage (on rit); mais je dis que jamais je ne ferais à un cabinet, sans preuves positives, le reproche de céder à un gouvernement étranger sur les injonctions de celui-ci.

Le gouvernement a délibéré huit jours, on n'y a pas fait attention; on lui a fait le reproche contraire, celui d'avoir agi trop précipitamment, et je regrette d'avoir rencontré ce reproche dans la bouche d'un ancien ministre du roi.

L'orateur continue. Il est quatre heures.

P. S. A cinq heures moins un quart, la chambre passe au scrutin secret sur la proposition de M. Ducos.

Afrique française.

Nous avons reçu le courrier d'Afrique du 25 février. Voici quelques extraits des journaux de la colonie :

« Il existe entre Tenez et l'embouchure du Chélif, tout le long de la mer, une petite chaîne de montagnes très-difficiles, habitées par plusieurs fractions de tribu (les Beni-Mehenna) qui ne nous avaient pas encore fait leur soumission, bien qu'isolées au milieu de populations parfaitement soumises, et sous le coup de nos colonnes de Mostaganem et d'Orléansville, elles ne pussent conserver raisonnablement aucun espoir de se soustraire à notre domination. On les avait négligées jusqu'alors, pensant qu'elles viendraient d'elles-mêmes se soumettre; elles ne pouvaient d'ailleurs nous inspirer aucune inquiétude, et nos grands travaux d'Orléansville réclamaient avant tout les efforts de nos bataillons.

» Ces jours derniers, M. le colonel Cavaignac, à la tête de trois petites colonnes parties d'Orléansville et de Tenez, s'est porté sur ces montagnards. Le succès eût été complet, si des torrents de pluie, la neige et la grêle n'eussent arrêté l'ardeur de nos troupes. Notre colonne du centre, commandée par M. le lieutenant-colonel Leflo, a seule pu atteindre l'ennemi; il y a eu là un petit combat où nous avons perdu trois hommes, au nombre desquels se trouve le sous-aide Pégnoult, qui a été tué en allant porter secours à un blessé. Le chef des Kabyles et plusieurs des siens ont été tués; ils ont abandonné du butin et une partie de leur bétail. Le mauvais temps a forcé nos troupes à rétrograder. Les chefs des récalcitrants n'ont point tardé à arriver à Orléansville pour implorer leur pardon de M. le colonel Cavaignac, qui a frappé toutes les tentes des diverses fractions d'une forte amende.

» Cette opération utile n'a distrait que pour quelques jours nos soldats de leurs divers travaux d'établissement, qui ont été poussés avec la plus grande activité, soit à Orléansville, soit à Tenez. Plus de 6,000 arbres ont été plantés sur le premier de ces points par les soins de nos soldats; les plantations ont été proportionnellement aussi actives à Tenez. Là, comme à Orléansville, on a créé de vastes pépinières qui permettent d'espérer qu'avant un laps de temps très-long l'aspect du pays autour de ces deux villes sera complètement changé.

» Le 8 février, la garnison de Gigelly a fait une ghazia sur la tribu des Beni-Hassem.

» Le chef de bataillon Germann, commandant supérieur, signale la conduite du sergent Patey, du 22e de ligne, qui a fait preuve de beaucoup d'intelligence et de bravoure.

» Les Kabyles ont eu plusieurs hommes tués et quelques blessés. De notre côté, nous n'avons pas même eu un seul blessé.

» Vingt bœufs ont été ramenés et versés à l'administration.

» M. le gouverneur-général vient de prescrire à MM. les officiers qui sont à la tête des bureaux arabes dans les chefs-lieux de subdivision de lui faire parvenir avec la plus grande exactitude des rapports de quinzaine présentant le résumé de tous les événements et nouvelles de l'intérieur du pays. En constatant chaque jour avec soin les faits et les actes de la population arabe, ces documents offriront en quelque sorte le compte-rendu moral de chaque tribu pendant le trimestre écoulé. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Quelques lettres d'Espagne disent qu'on s'attend à des mouvements carlistes à la fin de ce carême. On écrit de Bilbao que, vendredi dernier, un prêtre, un moine, MM. Larumbe, imprimeur à Bilbao, et Zuloaga de Deusto ont été arrêtés et mis au secret le plus rigoureux; on a également arrêté une vingtaine d'ouvriers terrassiers qui travaillaient dans les environs de Bilbao.

On parle de conspirations, et on assure que d'autres arrestations doivent avoir lieu sur divers points de la Biscaye; mais le système actuel inspire généralement une telle méfiance que des personnes très-honorables ne craignent pas d'affirmer que le gouvernement affecte ces craintes uniquement pour avoir un prétexte de persécution contre ceux de ses adversaires dont il redoute l'influence.

— Plusieurs lettres de Gibraltar reçues à Madrid portent que les Espagnols établis dans l'empire de Maroc sont chaque jour l'objet de toute sorte d'avanies et de vexations de la part de cette puissance, et qu'un agent consulaire espagnol vient d'être massacré par les Africains. Le *Corresponsal*, en donnant cette nouvelle, adjure le gouvernement d'exiger pour ce meurtre une satisfaction des plus éclatantes.

— Les journaux modérés étant les seuls qui puissent paraître à Madrid, nous sommes forcés de puiser dans leurs correspondances les nouvelles qui concernent le théâtre de la guerre; nos lecteurs sauront, nous l'espérons, se tenir en garde contre ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans ces récits, où l'on montre l'insurrection suppliante et à moitié vaincue.

Murcie, 21 *février*. — Des lettres du quartier-général devant Carthagène nous informent que le blocus de cette place a été définitivement établi le 19, après une reconnaissance du terrain opérée par le général Concha, et à laquelle assistaient un escadron du régiment de Numancia et les compagnies de tirailleurs de la milice de Murcie. La place et les forts n'ont opposé aucun obstacle à cette reconnaissance ni à la formation des lignes du blocus.

Le général Concha commande la ligne qui s'étend de Pozo-Estrecho aux abords du quartier de Santa Lucia, et le général Cordova, celle qui prend naissance au village d'Albujon et va aboutir à la hauteur dite *la Atalaya*. Les forces réunies autour de la ville s'élèvent à environ 8,000 hommes, en y comprenant les gardes nationales qui ont pris part à l'expédition; celles des assiégés ne sont évaluées qu'à 2,000 hommes.

Un parlementaire s'est rendu hier au quartier-général, porteur de propositions d'arrangement de la part des insurgés. Le général Concha lui a dit pour réponse qu'il ne pouvait admettre aucune condition, et que la place devait opter entre la soumission absolue ou la résistance. A peine le parlementaire fut-il de retour auprès de ceux qui l'avaient dépêché, que des coups de canon tirés des forts se firent entendre; mais cette démonstration n'eut pour les troupes aucun résultat fâcheux.

Un capitaine du régiment de Savoie, qui était avec les insurgés, s'est présenté hier au quartier-général. On a appris par lui que, la nuit dernière, trente-trois hommes de la garnison avaient également déserté de la place; trois d'entre eux arrivés ici ont été immédiatement arrêtés.

Le maréchal-de-camp Pardo, commandant-général de la province, a quitté hier notre ville, conduisant avec lui le bataillon de Caravaca et un détachement à cheval du régiment de Lusitania qui doivent prendre part aux opérations du blocus. On a fait également partir d'ici tous les ouvriers maçons et charpentiers disponibles, afin de hâter l'exécution des travaux du camp qu'on établit autour de Carthagène.

L'émigration fait à Carthagène des progrès considérables. Cependant les insurgés ne permettent aux habitants de sortir qu'après l'acquittement d'une somme dont le chiffre varie suivant la position des individus.

Il ne se confirme pas que Bonet ait fait fusiller MM. Lasala et Ceruti, ni les deux capitaines du provincial de Valence.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DURRIEU.

Audience du 2 mars 1844.

Faux en écriture privée et en écriture de commerce.

Un jeune homme de vingt-huit ans, appartenant à une famille honorable, et qui a reçu lui-même une éducation distinguée, est amené à la barre de la cour.

Voici les faits retenus par l'accusation :

Le nommé Charles Devert, ancien clerc d'avoué à Lyon, après avoir contracté des dettes et s'être livré à des désordres de toute sorte, s'était vu contraint de vendre ses effets pour subsister, et avait fini par se trouver sans état, sans ressource et sans domicile.

Dans cette position déplorable où il s'était mis par son inconduite, l'intervalle qui le séparait du crime devait être aisément franchi.

Le 25 octobre dernier, dans la matinée, Charles Devert se présenta chez le sieur Jacques Breittmayer, directeur de la Compagnie générale des bateaux à vapeur, place de la Charité, à Lyon, et lui dit qu'il venait lui donner des renseignements sur les auteurs d'un vol de 10,000 f. commis quelque temps auparavant au préjudice et dans les bureaux de la Compagnie. Devert entra, à ce sujet, dans quelques détails, et fit connaître les circonstances fortuites qui l'avaient mis à même de savoir comment et par qui le vol avait été commis.

Cette dénonciation inattendue n'était de la part de Devert, ainsi qu'il en a fait lui-même plus tard l'aveu, qu'un moyen de se présenter chez le sieur Breittmayer et de capter sa confiance. Il eut à peine ébauché le récit de ses révélations sur les auteurs du vol des 10,000 f., qu'il tira de sa poche un effet de 500 fr. sur Paris, dit au sieur Breittmayer qu'il devait lui rendre service pour service, et le pria, en conséquence, de vouloir bien lui escompter cet effet, qu'il lui exhiba. C'était un billet à ordre souscrit par MM. Delong et Ce, banquiers à Paris, au profit du sieur Guinand fils, à la date du 25 août 1843, et payable le 31 octobre suivant; l'endos de ce billet, le sieur Guinand fils l'avait passé à l'ordre de Charles Devert.

Le sieur Breittmayer répondit d'abord qu'il ne prenait que les effets de commerce sur le Midi, mais qu'il tâcherait de placer celui-là chez quelque négociant de ses amis; il engagea, au surplus, Charles Devert à repasser au bureau vers quatre heures de l'après-midi.

Le sieur Breittmayer informa aussitôt la police de ce qui venait de se passer chez lui, des révélations qui lui avaient été faites, ainsi que de la demande d'escompte qui les avait si brusquement suivies.

Le commissaire de police conçut des soupçons et prit ses mesures pour les éclaircir. Lorsque Charles Devert reparut à l'heure fixée dans les bureaux des bateaux à vapeur, des agents intervinrent et emmenèrent Charles Devert avec eux pour qu'il pût compléter ses renseignements sur le vol et en indiquer sérieusement la source. Pressé de questions par le commissaire de police, Devert se vit obligé d'avouer qu'il avait imaginé un prétexte pour se concilier la bienveillance du sieur Breittmayer et le déterminer à escompter un billet à ordre de 500 f. qu'il avait lui-même fabriqué; il reconnut qu'après avoir fait le billet, il avait contrefait la signature Delong et Ce, ainsi que celle de Guinand fils à l'endos; il avoua enfin qu'il n'avait pratiqué ce faux que pour se procurer l'argent nécessaire pour se rendre à Paris.

Dans le cours de l'information à laquelle il fut immédiatement procédé, on découvrit un autre faux dont Charles Devert s'était antérieurement rendu coupable.

Vers la fin du mois de juillet dernier, se trouvant débiteur d'une somme d'environ 200 fr. envers le sieur Nassoy, il proposa à celui-ci, qui lui demandait de l'argent, de lui négocier un billet de 260 fr. qui lui avait été souscrit le 25 juin précédent par le sieur Longin, notaire à Beaujeu, chez qui il avait une somme de 12,000 fr. en dépôt. La proposition fut acceptée, mais à l'échéance le sieur Nassoy fut obligé de payer l'effet, qui fut protesté. Le billet de 260 fr. était faux, le sieur Longin ne l'avait point souscrit; c'était Devert qui avait contrefait sa signature.

Les débats de l'audience ont confirmé en tous points les charges de l'accusation. Devert a reconnu tous les faits qui lui étaient imputés. Sur la plaidoirie de Me Tabouret, qui a obtenu pour son client l'admission des circonstances atténuantes, la cour a condamné Devert à deux années d'emprisonnement.

Dans la même audience, une seconde affaire de faux a été soumise à l'appréciation du jury. Le sieur Pierre Juttet, propriétaire à Vaugneray et ancien maire de cette commune, a été condamné à trois années d'emprisonnement. Parvenu à l'âge de 52 ans, et d'une conduite jusque là irréprochable, cet homme, pour se créer des ressources et faire face à des emprunts usuraires, n'a pas craint de fabriquer pour 10,000 de billets faux qu'il avait mis en circulation. Sa bonne tenue à l'audience, son repentir, et les généreuses paroles de Me Rappet, son défenseur, ont intéressé le jury, qui s'est montré indulgent en admettant des circonstances atténuantes.

Chronique.

LYON.

Nos lecteurs savent avec quel soin nous évitons de donner place dans notre journal aux faits qui peuvent avoir le cachet de l'anonyme. Notre circonspection habituelle a été mise en défaut, et, le 12 février dernier, nous avons inséré sans défiance comme sans intention de nuire un article relatif au prétendu suicide de M. J. Romand, chef d'atelier à la Croix-Rousse. Le lendemain 13, nous avons reconnu que nous avions été trompés par une personne qui nous avait écrit pour nous annoncer ce fait en prenant un faux nom et une fausse adresse, et nous nous sommes empressés de rétracter la nouvelle et d'offrir au sieur Romand toutes les réparations de publicité qu'il désirerait.

Le sieur Romand parut satisfait de nos explications, et quitta nos bureaux sans rien exiger. Nous avions lieu d'espérer qu'il avait apprécié notre bonne foi, lorsque, peu de jours après sa visite, changeant de dispositions, nous ne savons pourquoi, il a porté plainte contre notre gérant et l'a traduit devant le tribunal de police correctionnelle. Nous avons sollicité et obtenu du tribunal un renvoi, dans l'espérance de déterminer le sieur Romand à retirer sa plainte. Quoique nous jugions notre rétractation du 13 février suffisante, nous lui avons offert de nouveau de publier dans notre journal et dans les journaux du département une note capable de satisfaire son honneur et la réputation de sa famille. Il a refusé.

Pour aller au devant des réclamations du sieur Romand, nous prions MM. les rédacteurs des journaux du département qui auraient annoncé la fausse nouvelle insérée dans notre numéro du 12 février, et qui n'auraient pas reproduit notre rétractation du lendemain, de vouloir bien prévenir leurs abonnés que le fait rapporté par nous est tout-à-fait inexact.

— M. Galerne, commissaire de police à Lyon, rue Belle-Cordière, 7, qui vient d'arrêter une bande de voleurs ayant pour chef un forçat libéré, prie les personnes au préjudice de qui des vols auraient été commis, surtout depuis deux mois, de vouloir bien se présenter à son bureau, afin de voir si, au nombre des objets saisis, il s'en trouverait leur appartenant.

Il y a entre autres : quatre pièces de toile-cotonne bleue, trois montres, du linge, des rideaux, des couteaux neufs, des objets de mercerie, des paniers en paille, des papiers peints, quatre boîtes contenant des bracelets en faux, des costumes de bal, etc., etc.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Courrier du Gard* du 1er mars :

Le terrible ouragan qui fondit avant-hier, mardi, sur nos contrées, et dont tout l'effet à Nîmes s'est borné au renversement de quelques cheminées, a produit à Beaucaire une catastrophe déplorable. Le tablier du pont suspendu qui joint cette ville à Tarascon a été emporté par la fureur des vents, après avoir été soulevé à deux reprises, sur une longueur d'environ 120 mètres, et l'on s'attend à voir disparaître à chaque instant le débris qui existe encore entre la première culée du côté de Beaucaire et la première pile.

Ce qui ajoute encore à la grandeur du désastre, c'est que deux personnes qui passaient sur le pont en ce moment ont été précipitées dans le Rhône, où elles ont disparu; une troisième, soulevée par le vent à une hauteur prodigieuse, est retombée sur la charpente où elle est restée raide morte. Un bateau à vapeur est allé recueillir son cadavre qu'on a trouvé horriblement défiguré.

MM. le préfet du Gard, le procureur-général, l'ingénieur en chef du département, et Surrel, ingénieur de la vallée du Rhône, se sont rendus en toute hâte sur les lieux, à la première nouvelle du sinistre, et ont pris toutes les mesures que réclamait l'urgence du moment. Un arrêté préfectoral a indiqué sur-le-champ les mesures à prendre par la compagnie concessionnaire pour réparer autant que possible le malheur qui venait d'arriver, et des bacs à traille vont être immédiatement établis pour parer à l'interruption momentanée des communications.

Les malheureuses victimes de cette catastrophe sont : 1o Alexandre Pellet, maçon, de Tarascon, âgé de 32 ans; 2o Jean Jouve, terrassier, de Beaucaire, âgé de 39 ans; 3o Pierre Pellet, maçon, de Tarascon, âgé de 34 ans, frère de la première victime, tous les trois mariés et pères de famille. Le corps du premier a été trouvé sur le pont; les deux autres sont encore dans le Rhône.

— On écrit de Martigues au *Mémorial d'Aix* :

« Depuis feu M. de Jouy, on croyait généralement que le règne des ermites était passé; il n'en est rien pourtant, et nous possédons actuellement à Martigues la perle des ermites de France, la coqueluche des marins et des cultivateurs du pays. Il y a plaisir à le voir faisant ses quêtes, sa besace rebondie sur l'épaule, et laissant apercevoir quelquefois à l'orifice, d'une façon indiscrète, l'oreille d'un lapin ou les pattes d'un poulet. Malheureusement pour le pieux solitaire, il se trouve souvent, dans ses excursions, en contact avec la population franche et rude de nos pêcheurs; alors il faut boire, trinquer, voire même chanter, et, de rasade en rasade, il arrive maintefois que le vénérable ermite se trouve dans une situation anormale, décrivant des zig-zag, et cherchant vainement la ligne droite pour retourner dans sa solitude.

» Que voulez-vous? le pauvre homme boit de l'eau toute la semaine; il se désaltère à la source voisine de son ermitage, dans le creux de ses mains; sa tête est faible; et puis, le vin du pays est si capiteux, et les marins sont si joyeux!

» Le clergé de Martigues se montre avec juste raison scandalisé de la conduite peu canonique du bon frère, qui a jugé à propos de s'affubler d'un costume ecclésiastique, et si nous sommes bien informés par les divers caquets de nos commères, il serait question de le faire déguerpir du lieu. Nous ne savons jusqu'à quel point ces récits sont exacts; mais nous conseillons à l'ermite, dans son intérêt, de mettre de l'eau dans son vin, ou de ne trinquer qu'avec de la piquette, s'il ne veut être exposé à aller planter ses choux ailleurs. »

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Journal du Havre* le récit d'un horrible sinistre qui fait ressortir les dangers que présente une longueur démesurée dans la construction des bâtiments à vapeur en fer.

« Le navire hollandais *Elberfeldt*, construit en fer, est parti de Brielle le 22 courant pour l'Angleterre, sous le commandement du capitaine Stranach, de la compagnie générale de navigation à vapeur. Il y avait à son bord M. Busch, inventeur d'une nouvelle boussole ayant la propriété de donner moins de variation que les anciennes.

» En approchant des côtes d'Angleterre, M. Busch fit observer au capitaine Stranach que le navire ne se comportait pas aussi bien qu'au départ de Brielle, et qu'il semblait tressaillir en marchant. A peine cette remarque était-elle exprimée qu'il devint évident qu'elle n'avait que trop de fondement. M. Busch pria le capitaine de faire immédiatement parer les embarcations, car il était convaincu que le bâtiment, construit en fer, laisserait à peine quelques minutes de délai pour sauver l'équipage.

» Tandis que cette conversation s'échangeait rapidement, l'événement éclata. *L'Elberfeldt* se rompit complètement en deux par le milieu. M. Busch s'élança sur le pont en criant : « Tout

est perdu ! arrêtez les machines ! hors les embarcations ! » et lui-même, ainsi que deux autres personnes, se jetèrent dans le canot et le firent amener.

» En cet instant le vent soufflait avec force. M. Busch mit alors le nez de l'embarcation dans le vent, et la maintint le plus près possible de l'arrière du navire, afin de sauver le monde. C'est à cette manœuvre qu'est évidemment dû le salut des personnes qui se trouvaient sur le pont.

» L'équipage du canot appela le capitaine Stranach, qui se trouvait sur l'autre fragment du navire, et l'engagea à venir le rejoindre en se jetant à la mer avec un aviron, afin d'éviter d'être pris entre la partie de l'arrière et celle de l'avant qui se rejoignaient en s'abîmant.

» Ce fut alors le plus terrible moment de cette catastrophe. Le spectacle du navire qui sombrait offrait le plus grandiose et le plus effrayant spectacle. Les chaudières, écrasées par le rapprochement des deux parties du navire, lancèrent dans les airs d'immenses volumes de vapeur et des fontaines d'eau bouillante, et le bâtiment disparut au bruit d'une épouvantable explosion.

» Après son immersion, M. Busch parcourut le lieu de la scène pour arracher les victimes à la mort, et la première qu'il rencontra fut le capitaine Stranach, accroché à un des débris et se soutenant sur l'eau ; il fut, non sans difficulté, recueilli à bord du canot, ainsi que plusieurs matelots. Trois personnes ont péri. Le canot contenait treize individus, en y comprenant M. Busch, et après avoir pendant quatre heures flotté à la merci du ciel sur une mer affreuse, il fut aperçu par le navire *Charlotte*, qui prit l'équipage à son bord et lui prodigua les plus prompts secours.

» MM. Stranach et Busch racontent ce sinistre comme un rêve, car il ne s'écoula pas plus de cinq minutes entre le moment où le navire se brisa et coula à fond, et ce bâtiment, qui, si peu de temps auparavant, était considéré comme un modèle d'architecture navale, avait disparu dans l'abîme.

» La perte du *Président* a été attribuée à sa longueur ; mais comme personne n'a survécu pour rendre compte des circonstances, le naufrage de *l'Elberfeldt* doit être particulièrement signalé, dit le *Times*, à la Société des Naufrages, afin qu'elle examine, d'après l'interrogatoire des survivants, s'il n'aurait pas la même cause, et propose des mesures pour interdire dorénavant la construction de ces bâtiments, auxquels on donne aujourd'hui une longueur exagérée. »

—Les journaux ont parlé de la mort d'un individu qu'ils disaient inculpé dans la malheureuse affaire de Pontoise ; c'est une erreur, et on a aussi beaucoup exagéré le nombre de ses crimes.

Le nommé Charlot se trouvait, en effet, sous l'inculpation d'un assassinat, mais c'est à Courbevoie que ce crime a eu lieu ; il est aussi l'auteur de huit vols et non de quatorze. Etant tombé malade, Charlot entra à l'hospice de la Charité dans l'espoir d'échapper aux recherches dont il était l'objet ; mais la police sut l'y découvrir, et il fut consigné jusqu'à son rétablissement, pour être remis ensuite à la disposition du procureur du roi. C'est alors qu'il résolut d'échapper par une mort volontaire aux peines infamantes que lui réservait la justice des hommes.

D'après la nature de sa maladie, les médecins de l'hospice avaient prescrit à Charlot de prendre chaque jour deux pilules d'opium. Il eut l'air de se conformer à l'ordonnance ; mais, au lieu d'avaler les pilules, il parvint à les garder, et, lorsqu'il en eut ramassé trente, il les prit toutes à la fois.

Cette dose volumineuse produisit un effet des plus terribles, et il expira avant que les réactifs qu'on lui administra eussent pu neutraliser l'action du poison.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

On lit dans le *Journal de Genève :*

« Nous avons omis de citer un fait qui caractérise notre époque d'indépendance réelle et de liberté vraiment républicaine.

» Dans la séance du conseil municipal de Genève du 20 février, l'objet à l'ordre du jour était la proposition du conseil administratif relativement à la pêche dans les eaux du Rhône et les fossés de Rive. M. Fazy-Pasteur a pris la parole pour prier M. le rapporteur de supprimer du rapport une phrase relative à trois truites que devront fournir les fermiers pour les cadeaux d'usage au roi de Sardaigne, au roi des Français et à l'évêque de Fribourg. L'honorable membre voit là un vieux droit féodal que la république de Genève ne doit pas reconnaître. Qu'on se contente de dire que le conseil administratif se réserve trois truites ; que ce corps les mange s'il le veut, mais qu'on ne mentionne pas qui devra les manger.

» La suppression a été faite conformément à la demande de l'honorable orateur. »

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Le Jules, parti de Montevideo le 31 décembre, nous apporte des nouvelles importantes de cette ville. Voici un extrait du rapport du capitaine Gravouille :

« Les affaires se compliquaient d'une manière fâcheuse. Le 27 décembre, M. Pichon, consul-général à Montevideo, ayant demandé ses passeports, ils lui furent remis immédiatement. Le 31 décembre il s'embarquait, pour aller à bord de *l'Atalante*, et M. Leyde, consul portugais, se retirait sur un brick de guerre de sa nation.

» Les navires de commerce français mouillés sur rade avaient depuis huit jours reçu l'ordre de l'amiral français de se tenir prêts à appareiller au premier signal ; mais le 30 décembre les commandants anglais, américain et brésilien, par un placard affiché sur le môle, prévenaient leurs navires nationaux de ne changer de mouillage que sur un ordre de leur part.

» La ville manquait presque de tout ; le blocus se faisait d'une manière sévère. A Buenos-Ayres, il avait été défendu à tous les navires qui auraient à relâcher à Montevideo de prendre aucuns vivres ou provisions de mer. On n'avait pu, malgré les réclamations faites près du consul-général, revenir encore sur cette mesure si arbitraire ; car il est inconcevable qu'un navire destiné pour un voyage d'Europe, ayant des passagers, puisse partir sans provisions. »

RUSSIE.

Nous lisons dans la *Gazette de Berlin* du 17 février :

« Nous recevons de Saint-Pétersbourg l'heureuse nouvelle que S. M. l'empereur Nicolas a bien voulu modifier d'une façon notable les dispositions de l'ukase concernant la translation des israélites des frontières dans les gouvernements de l'intérieur, et que des modifications plus importantes encore pourront être opérées plus tard. Voici, en résumé, les dispositions de cet ukase :

» 1° Les juifs qui possèdent des maisons de pierre pourront rester quatre ans encore, au lieu de deux ans, dans leur domicile.

» 2° Ceux qui possèdent des maisons de bois pourront rester dans leur domicile trois ans au lieu d'un an.

» 3° Tous les juifs recevront du gouvernement du bois qu'ils emploieront à la construction de maisons dans leur nouveau domicile après la translation.

» 4° Ils seront exempts du paiement de l'impôt pendant cinq années.

» 5° En ce qui concerne les possesseurs de grandes fabriques, le ministre des finances demandera des renseignements pour savoir s'il ne conviendrait pas de les laisser dans leur domicile.

» 6° Enfin, les ministres des finances et de l'intérieur sont invités à faire des propositions ayant pour objet d'introduire dans l'ukase des modifications ultérieures. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

M. MAGE, qui a créé l'année dernière un restaurant au coin de la rue d'Amboise et de la rue Saint-Louis, vient d'agrandir son établissement. Au-dessus de sa grande salle du rez-de-chaussée, il a fait décorer un joli salon. M. Mage, très-expérimenté dans l'art culinaire, peut rivaliser avec nos restaurateurs les plus renommés, non-seulement pour la célérité, la propreté et la beauté du service, mais encore pour la qualité et la délicatesse des mets et des vins. On est, en outre, assuré chez lui de la modicité dans les prix.

L'EAU CHANTAL est depuis douze ans reconnue par la chimie comme la plus parfaite pour teindre à la minute les cheveux et la barbe. — Cet article est garanti et se vend à l'épreuve. — Prix : 6 fr. — Maison à Paris, rue Richelieu, 67. — Dépôt à Lyon, chez M. Colombart, parfumeur, rue Saint-Dominique.

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 1er mars 1844.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.		DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclairage par le gaz,	Compagnie Perrache		5,750
525		—	Nouvelle émission		5,900
1,000	700	—	Saint-Etienne	1,640	
450	600	—	Grenoble	1,515	
500	750	—	Saône-et-Loire	1,010	
400	700	—	Dijon		
3,000	750	—	Trois villes du Midi	140	900
1,740	600	—	Turin	570	
1,000		—	Montpellier	725	
1,000		—	Besançon		
1,000		—	Reims		600
1,000		—	Metz	1,000	503
360	500	—	Valence		
300	500	—	Mulhouse		500
500	1,000	—	Bourges	1,000	500
600	500	—	Nevers		
1,000	1,000	—	Venise	1,000	450
5,500	440	—	Naples	»	
400	500	—	Moulins		312 50
1,000	500	—	Angers	650	500
Illimit	1,000	Mines de houille.	Compagnie générale	450	
Illimit		—	Union	700	
Illimit	1,000	—	Société civile	650	
1,500	800	—	Grangette et Culatte	»	
4,000		—	Côte-Thiollière	500	
1,000	1,000	—	Compagnie générale des Tréfonds	»	
1,000		—	Compagnie des mines des Littes	350	
2,500		—	Compagnie du Villars	4,950	
320	5,000	Bateaux à vapeur.	Compagnie gén. de Lyon à Arles	4,000	
500	4,000	—	Société lyon. des transp. Rh.-Saône	»	
154	5,000	—	Gondoles sur Saône p. marchandises	8,900	
200	10,000	—	Compagnie de l'Aigle	1,550	
4,500	1,000	Ponts.	Sur le Rhône	2,245	
450	2,000	—	de la Feuillée	1,700	
300	2,000	—	du Palais-de-Justice	1,300	
220	2,000	—	de l'Ile-Barbe	»	
1,800	1,000	—	de Vaise	525	
6,000		Canal de Givors		5,050	
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache		19,100	
800		Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche		2,200	
500	2,000	Fonderies et forges du Rhone		6,475	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard			3,575
2,000	1,000	Banque de Lyon		1,060	
1,300		Omnium		475	
2,000	500	Société riveraine d'assurance		14,950	
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie			
1,790		Gare de Vaise			
1,419		Terrains de Vaise		7,800	
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne			730
40,000	500	—	d'Avignon à Marseille		
80,000	500	—	de Paris à Orleans		
72,000	500	—	de Paris à Rouen		
400	3,000	—	de Saint-Etienne à Andrezieux		

A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ à Orliénas, près Brignais, en terre, pré, jardin clos de murs et maison bourgeoise, le tout d'une contenance de 2 hectares 73 centiares. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser, de neuf à dix heures du matin, rue de l'Hôpital, 39, au 3e. (551)

A vendre pour cause de décès.

UNE BONNE AUBERGE ayant une clientelle assurée, situé quartier de la Mouche (Guillotière), susceptible d'augmentation, ayant plusieurs salles et chambres garnies. —Location très-modéré. —Prix modique.

S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, n° 2, au 1er. (549)

A vendre volontairement,
pour entrer en jouissance de suite,
A DES CONDITIONS TRÈS - AVANTAGEUSES.

FONDS D'HOTEL GARNI ayant une bonne clientelle, avec bail de sept ans, situé à Lyon, dans le quartier des Terreaux.

S'adresser à M. Pierrot, rue Neuve, 12, au 1er. (550)

A vendre.

UN FONDS D'APPRÊTEUR DE TULLE, avec clientelle et tous les accessoires, situé rue du Commerce, n. 12, au 4e. Dans le cas où l'acquéreur ne connaîtrait pas cet état, on se chargerait de le lui apprendre.

S'y adresser. (541)

A louer présentement.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1er étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.

S'adresser au bureau du *Censeur*.

M. CHAMBARD,
dentiste,
Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les **EMBAUMER** après leur guérison, et, pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (7206)

ESSENCE COLOMBIENNE,
GUÉRISSANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS
LES MAUX DE DENTS.
Le prix du flacon est fixé à 1 fr. 50 c.
Pharmacie MACORS, *rue Saint-Jean*, 30, *à Lyon.*
(9035)

DÉPOT GÉNÉRAL chez MM. **VERNET**, pharmacien, place des Terreaux, 13 ; **ANDRÉ**, pharmacien, place des Célestins, 6; **LARDET**, pharmacien, place de la Préfecture, 16; **LAROQUE**, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, n. 10, et dans toutes les principales pharmacies.

Privilége exclusif de la Boîte
CAPSULES DE MOTHES
AU BAUME de COPAHU
MÉDAILLE D'HONNEUR DECERNÉE A Mr MOTHES 1er JUILLET 1838

GUÉRISON SURE ET PROMPTE DES ECOULEMENS RECENS OU CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, ETC., 20, rue Sainte-Anne, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, *du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques,*
Par MM. Andral, Cullerier, Begin, Blandin, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Rattier, Rayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendrons donc point sur ce sujet, et, désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, 1° QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE ; 2° qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE COTÉ LES DIVERSES POTIONS QUI, DEPUIS CHOPPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PATE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÉSIE, LES DIVERS OPIATS, etc., etc.

» On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BOLS et PILULES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. »

(*Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, tome XV, pages 285 et suivantes.)

(8316)

A DATER DU 1er MARS 1844,

L'AIGLE
PARTIRA
POUR CHALON
TOUS LES JOURS IMPAIRS
A 7 HEURES DU MATIN.
(7314)

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
PAR UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER,
DÉJÀ CONNU PAR DE NOMBREUSES CURES.

Le traitement perfectionné calme souvent en vingt-quatre heures la douleur des écoulements récents, et guérit en peu de jours les anciennes gonorrhées.

Depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, rue Quatre-Chapeaux, 12. (8443)

GUÉRISON
DES
MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE
Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

SEUL DEPOT
A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7,
DES ARTICLES RENOMMÉS
DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.—Prix : 5 fr. chaque article. (7098

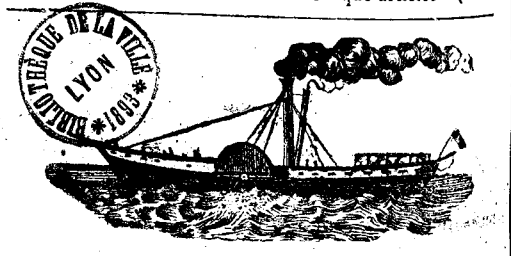

SERVICE SPÉCIAL
ENTRE
LYON ET VALENCE,
desservant tous les ports intermédiaires.

Départs de Lyon, à onze heures du matin, les 26 et 28 février, et tous les jours impairs du mois de mars.

Bureaux : place de la Charité, 28. (7147)

PAPIER FAYARD ET BLAYN.

Ce remède est aujourd'hui d'un emploi général pour guérir les RHUMATISMES, les DOULEURS DE GOUTTE, les LOMBAGOS, les MAUX DE REINS et les IRRITATIONS DE POITRINE ; il guérit également les BRULURES, les ENGELURES, les CORS et ŒILS-DE-PERDRIX.—N. B. Les rouleaux de carton vert qui renferment ce papier avec une instruction portent toujours une étiquette rose avec les signatures *Fayard* et *Blayn*.— Prix : 1 et 2 fr.

DÉPOTS : à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, dépositaire-général, et LARDET, pharmacien ; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (3090—6733)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
Rue Poulaillerie, 19.